



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION
HYDROLOGIQUE DU
BASSIN ADOUR-GARONNE**

Mars 2023

Synthèse bimestrielle au 1^{er} mars 2023

Une sécheresse hivernale préoccupante

Ce début d'année est marqué par un déficit de précipitations significatif surtout à l'est du bassin Adour-Garonne dû à celui très important de février. Si le mois de janvier avait permis de ré-humidifier les sols, février les a asséchés sur l'ensemble du bassin et en particulier à l'est. L'équivalent en eau du manteau neigeux des Pyrénées est bas, s'approchant des records historiques depuis 1959. Les débits moyens journaliers restent majoritairement supérieurs aux débits de référence du SDAGE sur janvier et février, mais l'hydraulicité est déficitaire sur la majorité des stations en janvier et sur leur quasi totalité en février. Le remplissage des retenues s'est poursuivi en janvier mais est resté très faible en février. Au 1^{er} mars 2023, il est historiquement bas depuis 2017 à 45,6 % bien en deçà des 88,5 % du 1^{er} mars 2022 (retenues non conventionnées). Concernant les nappes, les précipitations de janvier avaient amélioré provisoirement la situation mais la sécheresse de février a ramené leur état à la situation de décembre 2022. A l'échelle du bassin, le mois de février 2023 est le plus défavorable depuis le mois de février 2017. Compte tenu de la situation, le début de l'année 2023 est déjà marqué par des arrêtés de vigilance ou de restriction des usages de l'eau précoces dans plusieurs départements, alors qu'aucun n'était relevé en 2022 à la même période. Des mesures adaptées devrait être progressivement mises en œuvre suite à la mobilisation nationale des acteurs de l'eau et des préfets par le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Patrick BERG
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Sommaire

Synthèse.....	2	Débits journaliers et débits de référence.....	12
Précipitations mensuelles.....	3	Hydraulicité.....	14
Rapport aux normales des précipitations.....	5	Débits.....	16
Pluies efficaces.....	7	Réserves en eau.....	19
Indicateur d'humidité des sols.....	9	Niveau des eaux souterraines.....	21
Enneigement.....	11	Arrêtés de restriction.....	22
		Glossaire.....	23



Si le mois de janvier 2023 présente des précipitations dans les normales sur la majeure partie du bassin Adour-Garonne voire excédentaires à l'ouest du bassin, le mois de février est marqué par un déficit de précipitations important sur l'ensemble du bassin. Au total, ce début d'année est marqué par un déficit significatif surtout à l'est. Seul l'ouest du bassin a connu des précipitations proches la normale.

Les précipitations de janvier ont permis de ré-humidifier les sols. Au 1^{er} février les sols sont ainsi proches de la normale sur la majeure partie du bassin excepté à l'est du Tarn-et-Garonne et au sud de l'Aveyron. Le fort déficit de précipitations qui a suivi en février a entraîné un assèchement des sols sur l'ensemble du bassin. Ce déficit est tout de même plus marqué à l'est du bassin avec des sols secs à très secs voire extrêmement secs par endroits.

L'équivalent en eau du manteau neigeux, suit la même tendance avec une remontée courant janvier à la faveur des précipitations puis un passage par un minimum historique vers le 20 février, suite à des températures excédentaires et à l'absence de précipitations.

Concernant les débits journaliers, la situation a peu évolué en janvier et février. Les débits journaliers sont restés supérieurs aux débits de référence du SDAGE sur la très grande majorité des points nodaux (87 % des stations en janvier et 90 % des stations en février). Les débits d'alerte renforcée sont franchis pour quelques stations (trois en janvier et une en février). Le bassin de la Garonne est le seul concerné par ces franchissements.

La situation est préoccupante avec des débits trop bas pour cette période de l'année. En effet, même si l'hydraulicité s'est améliorée en janvier, la majorité des stations du bassin Adour-Garonne présentent une hydraulicité déficitaire (inférieure à 80%). Ce déficit s'est accru en février où la quasi-totalité des stations présentent une hydraulicité déficitaire. Le bassin le plus impacté est celui du Tarn-Aveyron (à l'est).

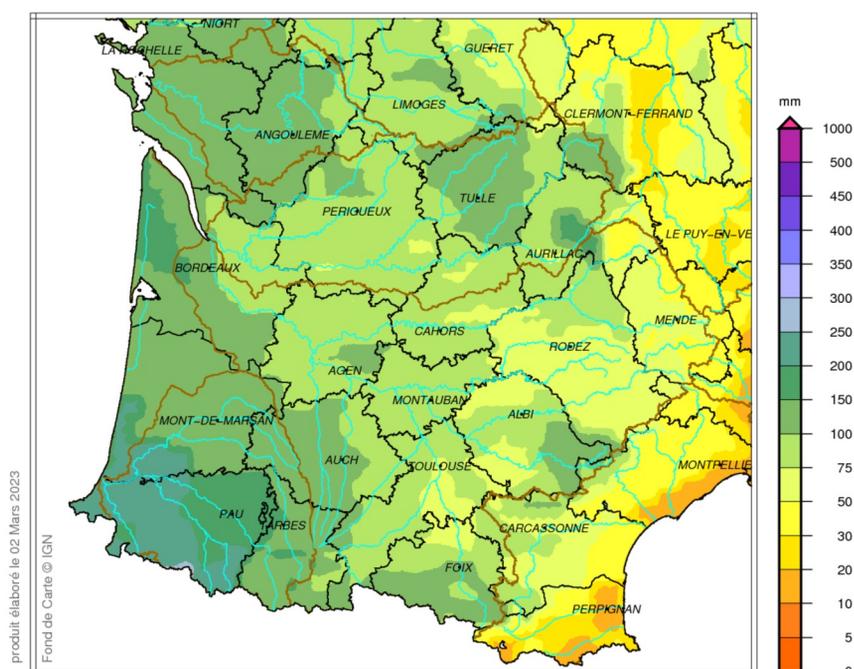
Le remplissage des réserves engagé en novembre s'est poursuivi en janvier avec 41,25 Mm³ stockés mais trop faiblement en février avec 9,80 Mm³ stockés. L'évolution du taux de remplissage des retenues montre même qu'il s'agit du remplissage le plus faible enregistré depuis 2016-2017. Le bassin de la Garonne est le plus impacté avec un taux de remplissage moyen de 33,3 % contre 79,8 % en 2022 à la même période.

Si les précipitations de janvier avaient permis d'améliorer provisoirement la situation, la sécheresse de février a ramené l'état des nappes à ce qui était observé fin 2022. La recharge de janvier est donc déjà effacée en février. La tendance d'une majorité d'indicateurs présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est donc maintenue en janvier (52%) et a crû en février (71%). A l'échelle du bassin, le mois de février 2023 est le plus défavorable en terme d'IPS depuis le mois de février 2017, année de mise en place de l'indicateur.

Le début de l'année 2023 est déjà marqué par des mesures de gestion des usages de l'eau dans plusieurs départements. A titre de comparaison aucun arrêté n'était en vigueur en 2022 à la même période. Des mesures adaptées devraient être progressivement mises en œuvre, de nouveaux arrêtés de vigilance sont pris début mars (Corrèze...) suite à la mobilisation des acteurs de l'eau au niveau national par le gouvernement.



Bassin Adour-Garonne
Cumul de précipitations
Janvier 2023

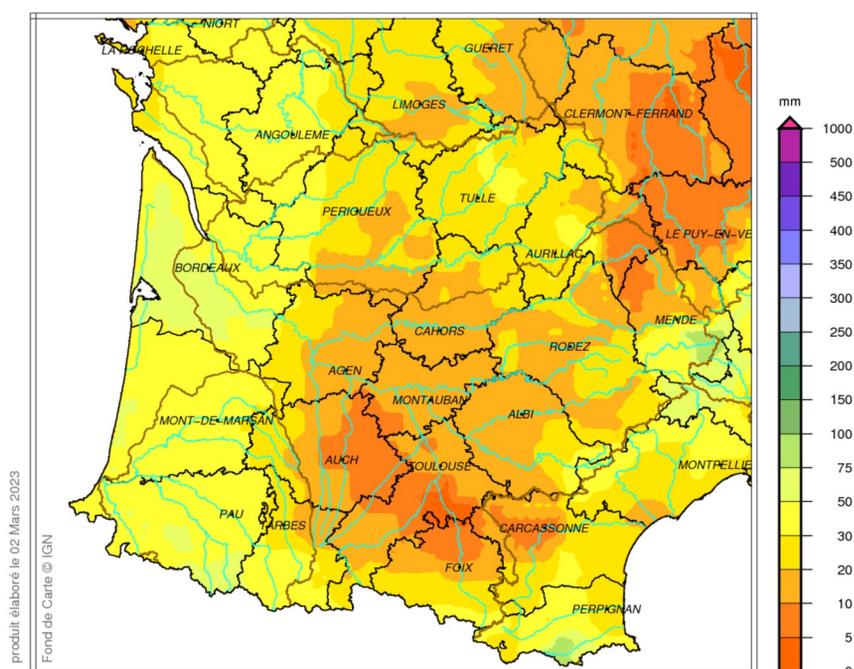


Précipitations de janvier 2023

Janvier 2023 est pluvieux avec des cumuls mensuels toutefois disparates atteignant de 100 à 150 mm du Bordelais aux Landes, sur les Hautes-Pyrénées, la majeure partie du Gers et le sud-est de l'Ariège, de 150 à 300 mm sur les Pyrénées-Atlantiques, le centre du Cantal et le sud-est des Landes, de 50 à 100 mm partout ailleurs.



Bassin Adour-Garonne
Cumul de précipitations
Février 2023



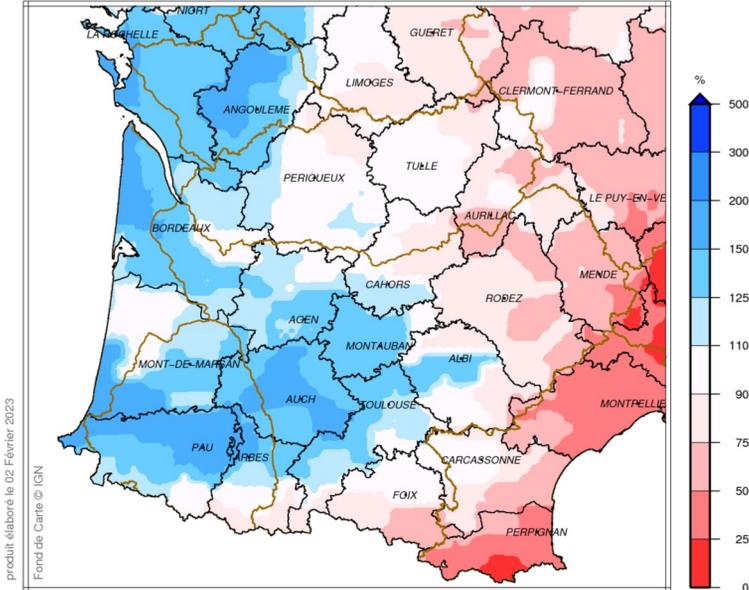
Précipitations de février 2023

Février 2023 est très sec avec des cumuls mensuels de 0 à 20 mm dans une zone allant de l'est Lot-et-Garonne au nord de l'Ariège englobant l'ouest du Tarn, la Haute-Garonne, la majeure partie du Gers et sur l'est du Cantal, de 50 à 75 mm sur le Bordelais et le sud-est des Pyrénées-Atlantiques, de 20 à 50 mm ailleurs.

Rapport aux normales des précipitations

Bassin Adour Garonne
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations
Janvier 2023

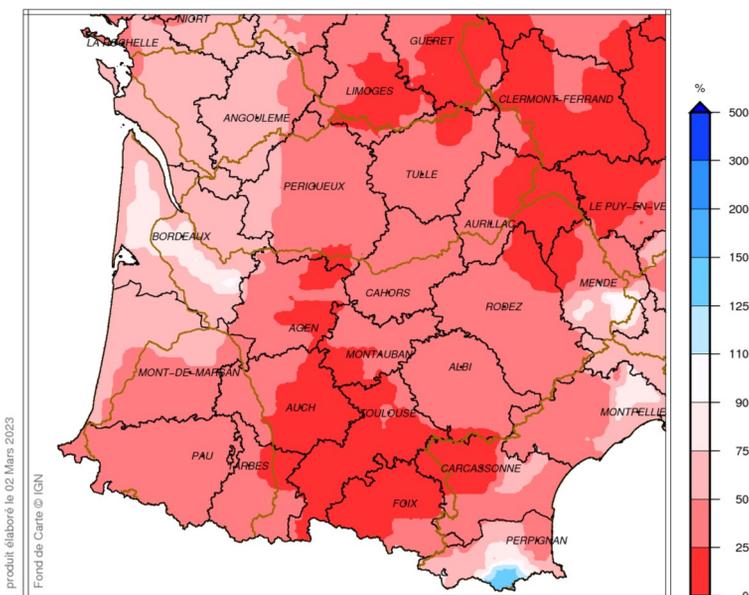
Rapport à la normale des précipitations de janvier 2023



Les cumuls de précipitations sont le plus souvent excédentaires et jusqu'à doubler la normale sur le nord-est des Pyrénées-Atlantiques, le nord-ouest de la Gironde et le centre du Gers, sauf sur le sud-est de l'Ariège, l'est et le nord de l'Aveyron, la Lozère, le sud Cantal qui restent anormalement secs pour janvier.

Bassin Adour Garonne
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations
Février 2023

Rapport à la normale des précipitations de février 2023

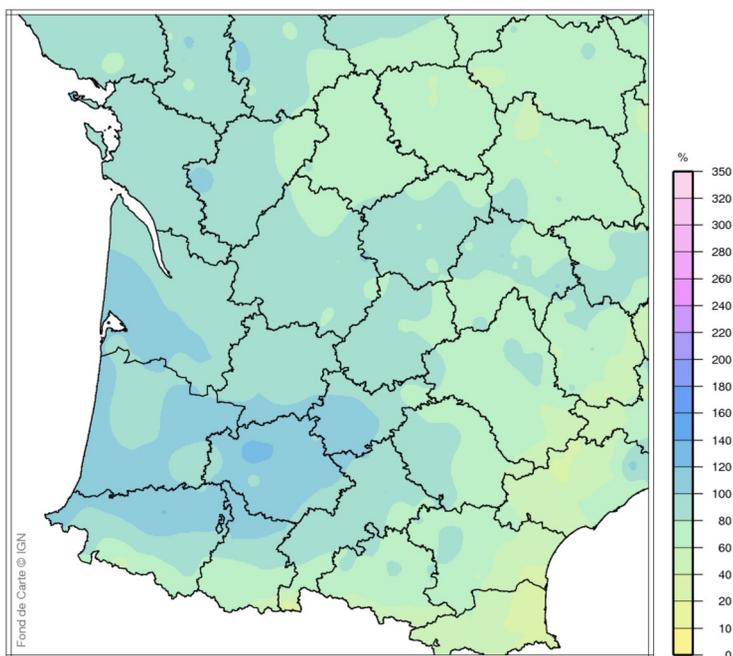


Les cumuls de précipitations sont déficitaires partout, de manière plus marquée, de plus de 75 % sur l'est du Lot-et-Garonne, l'est du Gers, la Haute-Garonne, le nord et l'ouest de l'Ariège et du nord de l'Aveyron et de la Lozère à l'est du Cantal. Les déficits sont moindres dans le Bordelais.



Ecart/rapport à la normale
Rapport à la normale du cumul des précipitations
Du 01/11/2022 au 28/02/2023

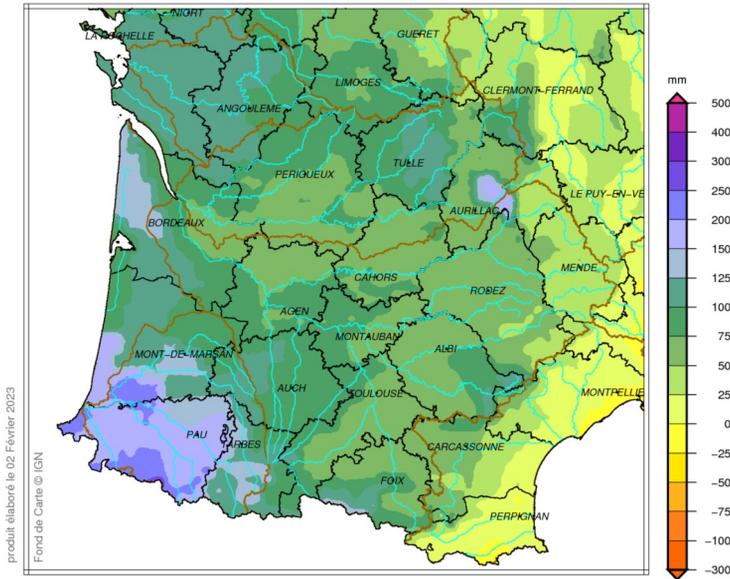
Rapport à la normale des précipitations de novembre 2022 à février 2023



Les cumuls depuis novembre sont déficitaires de 0 à 40 % du sud des Pyrénées-Atlantiques à l'Ariège et de l'ouest du Bordelais au Cantal/Aveyron, plus conformes du nord des Pyrénées-Atlantiques au Tarn-et-Garonne.

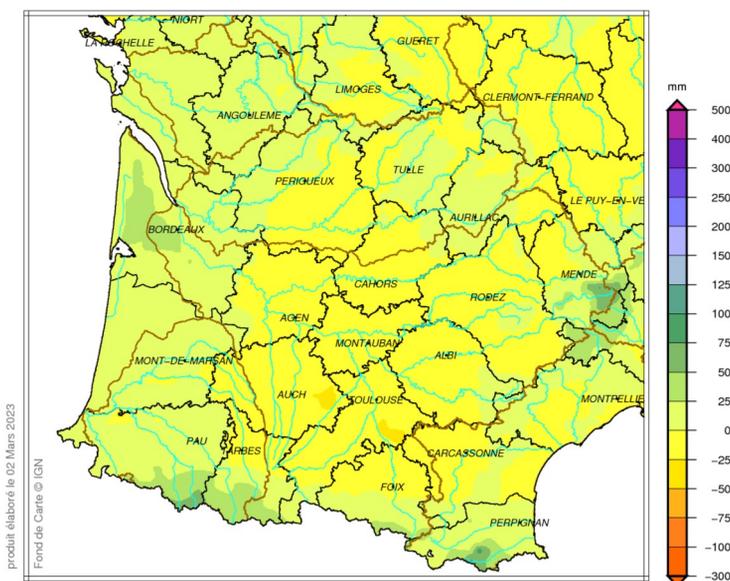
Pluies efficaces de janvier 2023

Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
Janvier 2023



Le bilan hydrique est partout supérieur à 50 mm, atteignant jusqu'à 125 à 250 mm sur les Pyrénées-Atlantiques, le sud des Landes et le centre des Hautes-Pyrénées.

Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
Février 2023

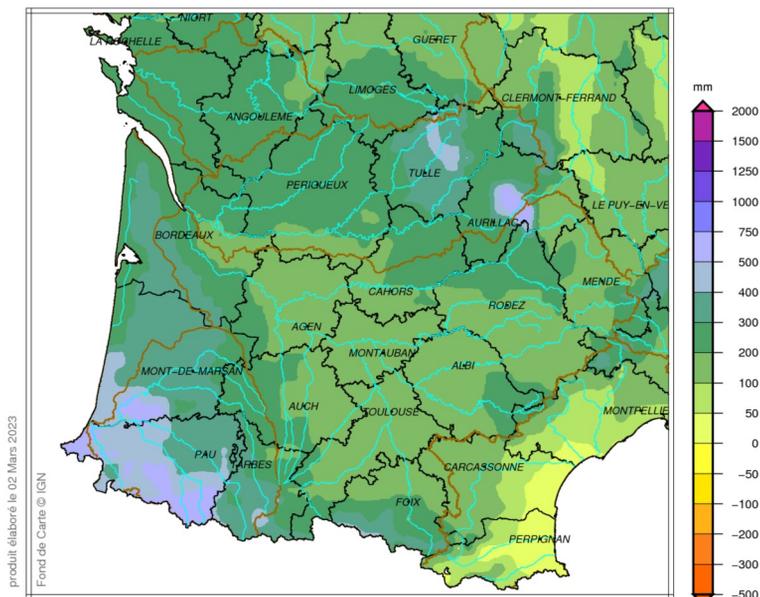


Pluies efficaces de février 2023

Le bilan hydrique est faiblement négatif sur la majeure partie du bassin, de 0 à -50 mm sauf de l'ouest des Pyrénées-Atlantiques au Bordelais, sur les départements pyrénéens et sur l'ouest du Cantal (de 0 à 25 mm le plus souvent, de 25 à 50 mm très localement).

Pluies efficaces de novembre 2022 à février 2023

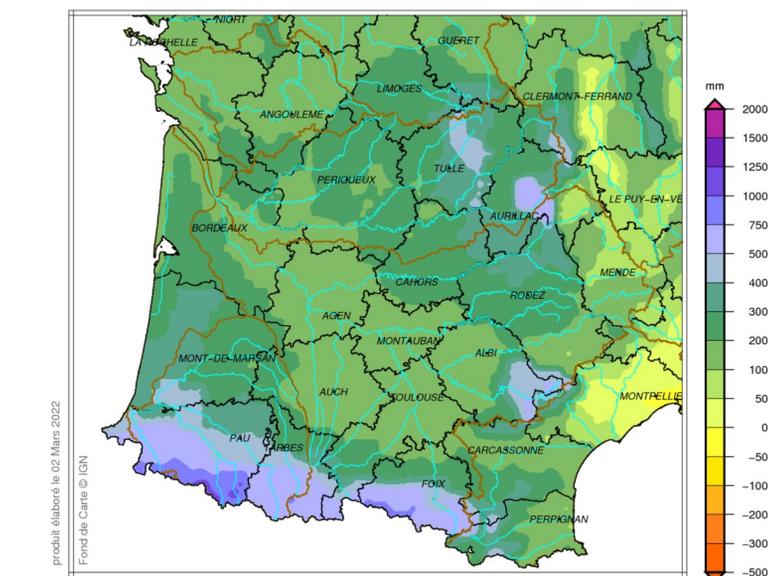
Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
De Novembre 2022 à Février 2023



Le bilan hydrique est partout supérieur à 100 mm, 100 à 200 sur l'axe Garonne, les bassins du Tarn et de l'Aveyron, 200 à 400 mm sur le Nord et l'Ouest du bassin comme dans les Hautes Pyrénées et les pyrénées ariégeoises, jusqu'à 400 à 750 mm sur la majeure partie des Pyrénées-Atlantiques, le sud-ouest des Landes et le centre du Cantal.

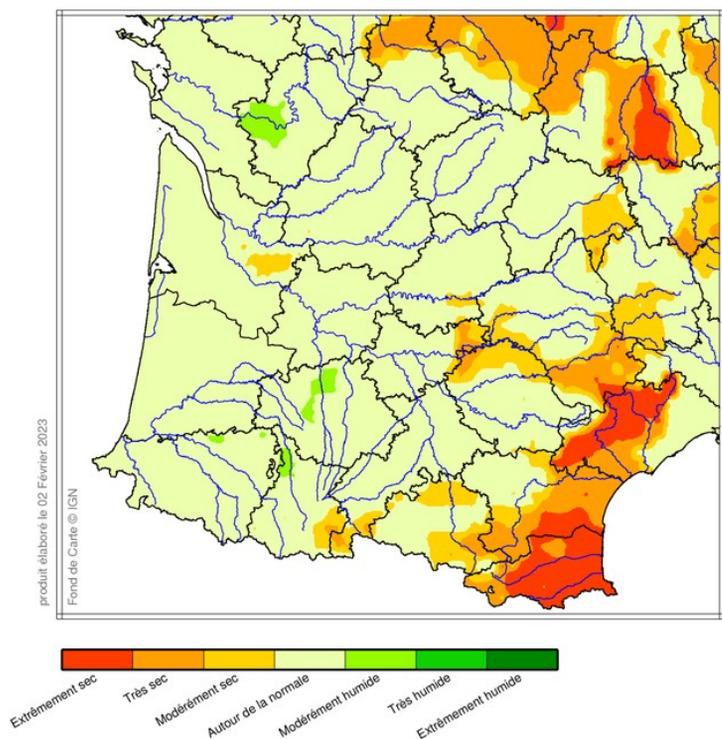
Par comparaison en 2021-2022 (carte ci-dessous) ce cumul à cette période représentait 140 à 200 mm jusque 360 mm au-delà, et notamment de 500 à 750 mm voir 1 m localement sur les Pyrénées.

Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
De Novembre 2021 à Février 2022



Indicateur d'humidité des sols pour la 3ème décennie de janvier 2023

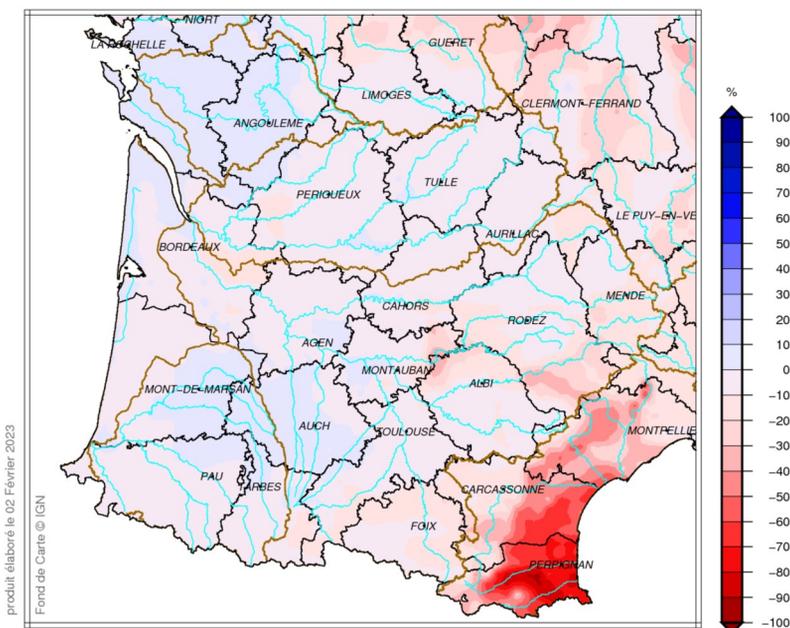
Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI)
Janvier 2023 – décennie 3



Les précipitations de janvier ont permis de ré-humidifier les sols. La majeure partie du bassin Adour-Garonne présente un indice de sécheresse autour de la normale. Certaines zones présentent néanmoins un indice d'humidité sec notamment à l'est de la Gironde, au nord de l'Ariège et à l'est du Cantal. Des zones d'indice sec à très sec apparaissent sur une bande allant de l'est du Tarn-et-Garonne au sud de l'Aveyron en passant par le nord du Tarn ainsi que sur les Pyrénées au sud de la Haute-Garonne et à l'est de l'Ariège.

Bassin Adour-Garonne
Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols
le 1er Février 2023

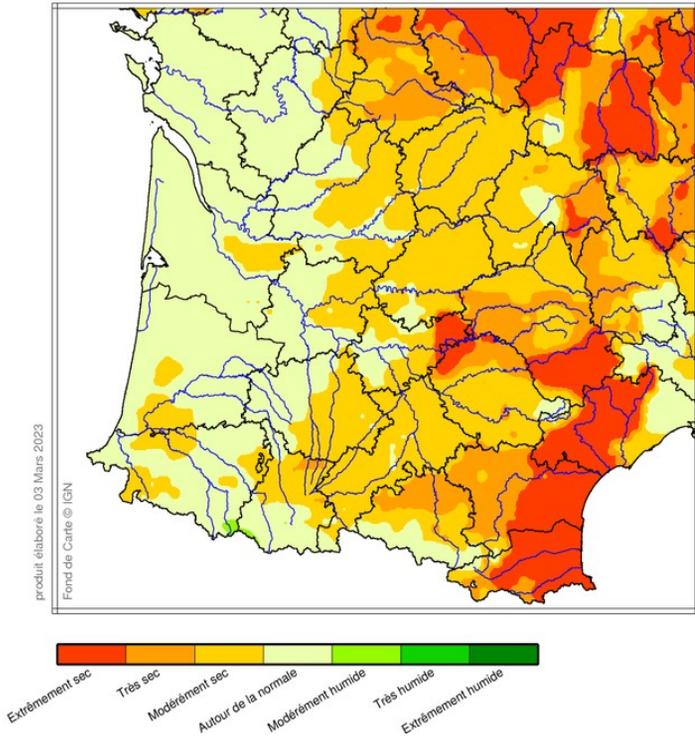
Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1er février 2023



Au 1^{er} février, les sols se sont ré-humidifiés. L'indice d'humidité des sols est proche de la normale excepté à l'est du Tarn-et-Garonne et au sud de l'Aveyron où l'on est déficitaire.

Indicateur d'humidité des sols pour la 3ème décennie de février 2023

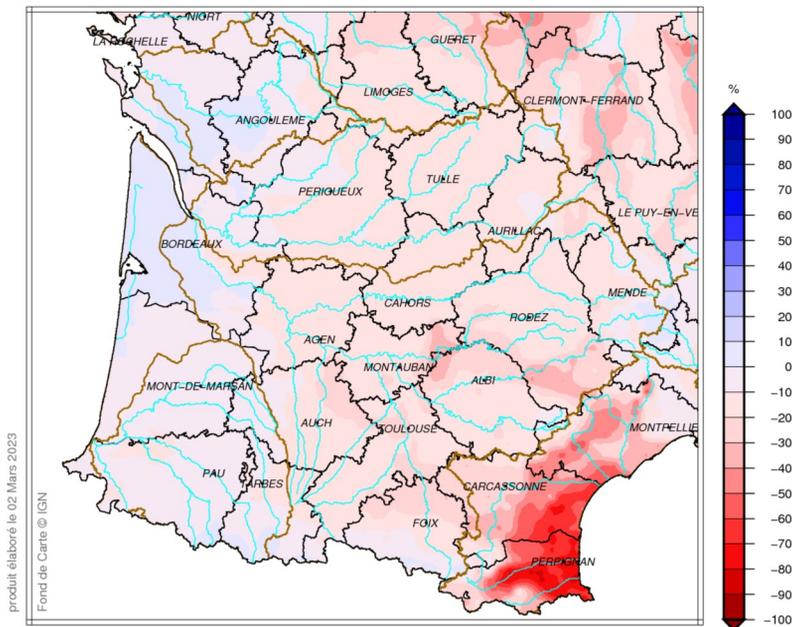
Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI)
Février 2023 – décennie 3



Suite au très fort déficit de précipitation de février, les sols se sont asséchés par rapport au mois de janvier sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Ils restent globalement dans la normale à l'ouest du bassin Adour-Garonne avec toutefois un indice modérément sec à l'est de la Gironde ainsi qu'entre le sud des Landes et le nord des Pyrénées-Atlantiques ou au sud des Pyrénées-Atlantiques. L'est du bassin présente un indice modérément sec voire localement très sec au nord de l'Ariège, très sec à extrêmement sec sur la zone de l'est du Tarn-et-Garonne au sud de l'Aveyron en passant par le nord du Tarn ou encore l'est du Cantal.

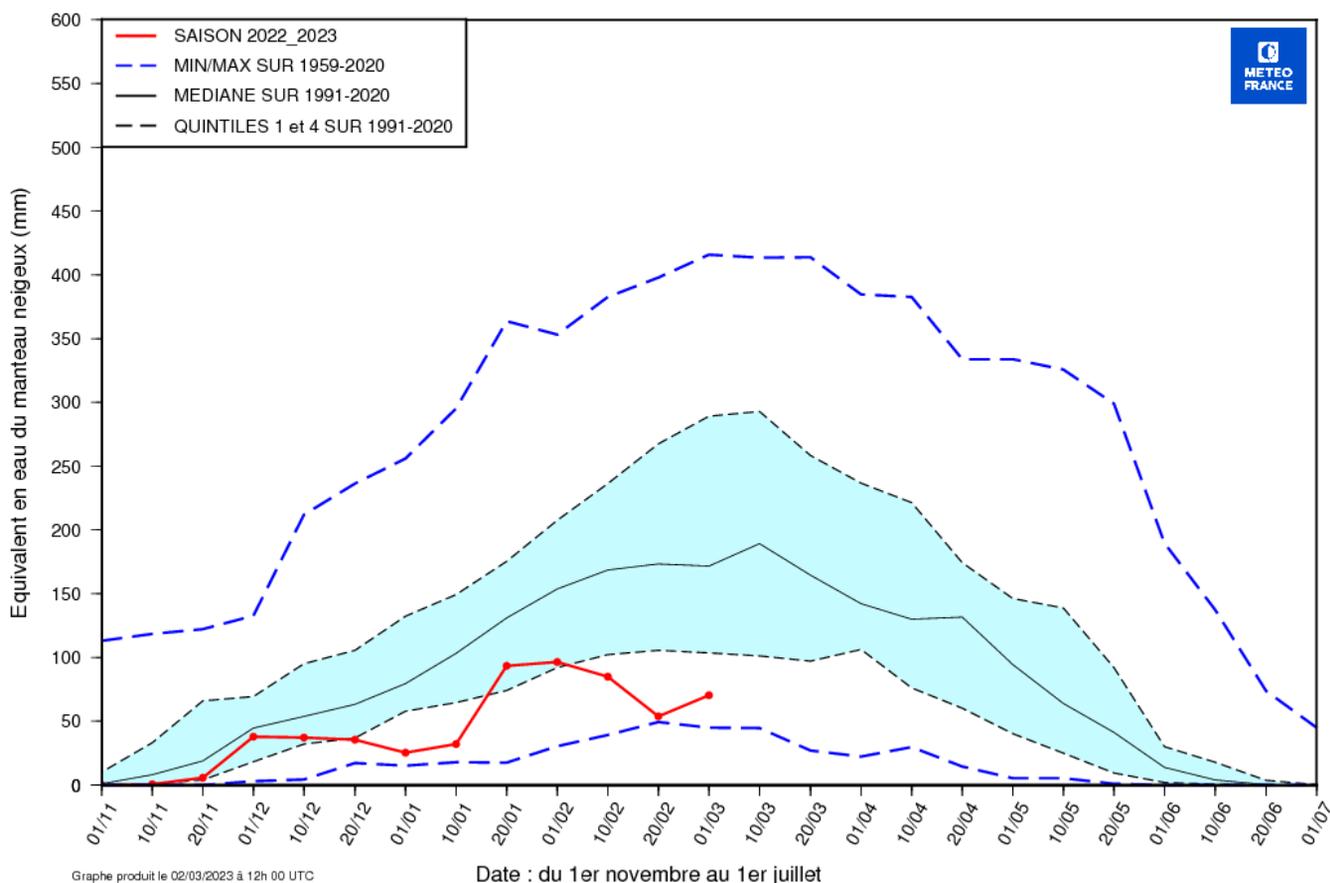
Bassin Adour-Garonne
Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols le 1er Mars 2023

Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1er mars 2023



Au 1^{er} mars, les sols sont peu ou pas déficitaires sur la côte ouest du bassin Adour-Garonne. Ils sont plus déficitaires sur le reste du bassin notamment au nord de l'Ariège, au nord-est du Gers, à l'est du Cantal ou sur une bande allant de l'est du Tarn-et-Garonne au sud de l'Aveyron en passant par le nord du Tarn.

**EQUIVALENT EN EAU DU MANTEAU NEIGEUX (MODELE SIM2)
PYRENEES (Altitude > 1000 m.)**



Au mois de janvier, après un début de mois proche des minimales historiques, l'équivalent en eau du manteau neigeux augmente suite aux précipitations du 15 au 19 janvier associées à des températures dans les normales de saison. L'équivalent en eau passe ainsi au-dessus du 1^{er} quintile vers la mi-janvier jusqu'à début février. Les valeurs restent néanmoins bien en deçà de la médiane. L'absence de précipitations et des températures clémentes font ensuite baisser l'équivalent en eau jusqu'à une valeur proche du minimum historique au 20 février avant d'augmenter à nouveau légèrement à la faveur de quelques précipitations.

Janvier 2023

Nombre de jours sous le débit objectif d'étiage (DOE) : $QMJ < DOE$

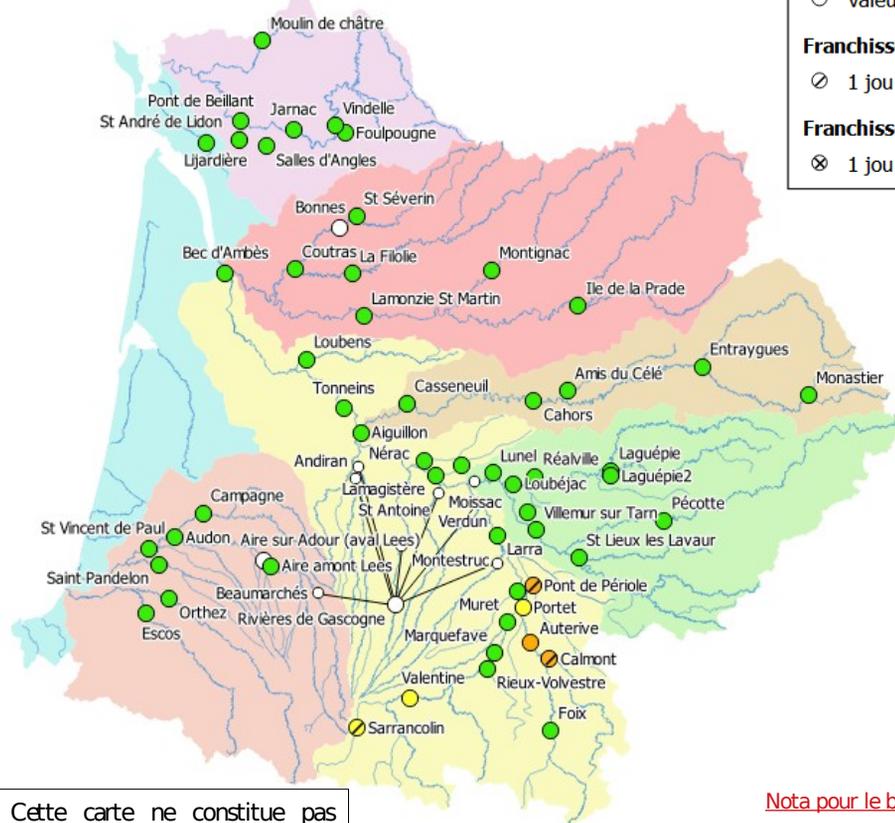
- 0 jour
- ≤ 5 jours
- 5 à 15 jours
- > 15 jours
- Tout le mois
- Valeur absente

Franchissement du débit d'alerte renforcé : $QMJ < DCR + 1/3(DOE - DCR)$

- ⊗ 1 jour ou plus

Franchissement du débit de crise (DCR) : $QMJ < DCR$

- ⊗ 1 jour ou plus



⚠ Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

Nota :

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens des indicateurs du SDAGE.

Parmi les indicateurs du SDAGE, le respect du DOE est analysé par comparaison du DOE avec le QMNA et par comparaison de 80 % du DOE avec le plus faible débit moyen sur 10 jours (VCN10). Ces indicateurs sont évalués après la fin de chaque campagne.

Nota pour le bassin Neste et rivières de Gascogne :

Du 1^{er} Lundi d'octobre à fin février, le SDAGE fixe un DOE unique sur le système Neste à Rivières de Gascogne (station fictive calculée à partir des stations hydrométriques concernées).

Durant le mois de janvier 2023, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 87,1 % des points nodaux du bassin présentant un nombre suffisant de données (soit 54 stations sur 62).

En effet, les valeurs du débit d'objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins un jour dans le mois sur 8 stations et plus précisément entre 1 et 5 jours pour 4 stations, entre 6 et 15 jours sur 4 autres stations.

Les débits d'alerte renforcée ont été franchis au moins un jour dans le mois pour 3 stations. Les débits de crise n'ont pas été franchis.

Par rapport au mois de décembre, la situation a peu évolué. L'ensemble des franchissements de seuils concerne désormais des stations situées sur le bassin de la Garonne.

Février 2023

Nombre de jours sous le débit objectif d'étiage (DOE) : $QMJ < DOE$

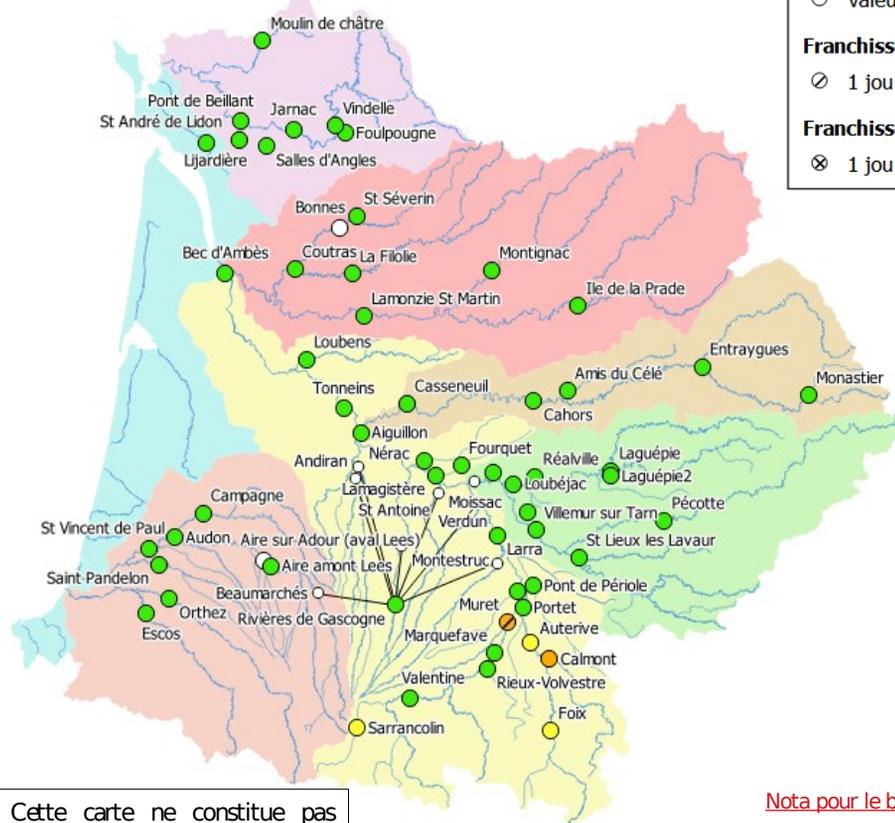
- 0 jour
- ≤ 5 jours
- 5 à 15 jours
- > 15 jours
- Tout le mois
- Valeur absente

Franchissement du débit d'alerte renforcé : $QMJ < DCR + 1/3(DOE - DCR)$

- ⊗ 1 jour ou plus

Franchissement du débit de crise (DCR) : $QMJ < DCR$

- ⊗ 1 jour ou plus



Nota :

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens des indicateurs du SDAGE.

Parmi les indicateurs du SDAGE, le respect du DOE est analysé par comparaison du DOE avec le QMNA et par comparaison de 80 % du DOE avec le plus faible débit moyen sur 10 jours (VCN10). Ces indicateurs sont évalués après la fin de chaque campagne.

⚠ Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

Nota pour le bassin Neste et rivières de Gascogne :

Du 1^{er} Lundi d'octobre à fin février, le SDAGE fixe un DOE unique sur le système Neste à Rivières de Gascogne (station fictive calculée à partir des stations hydrométriques concernées).

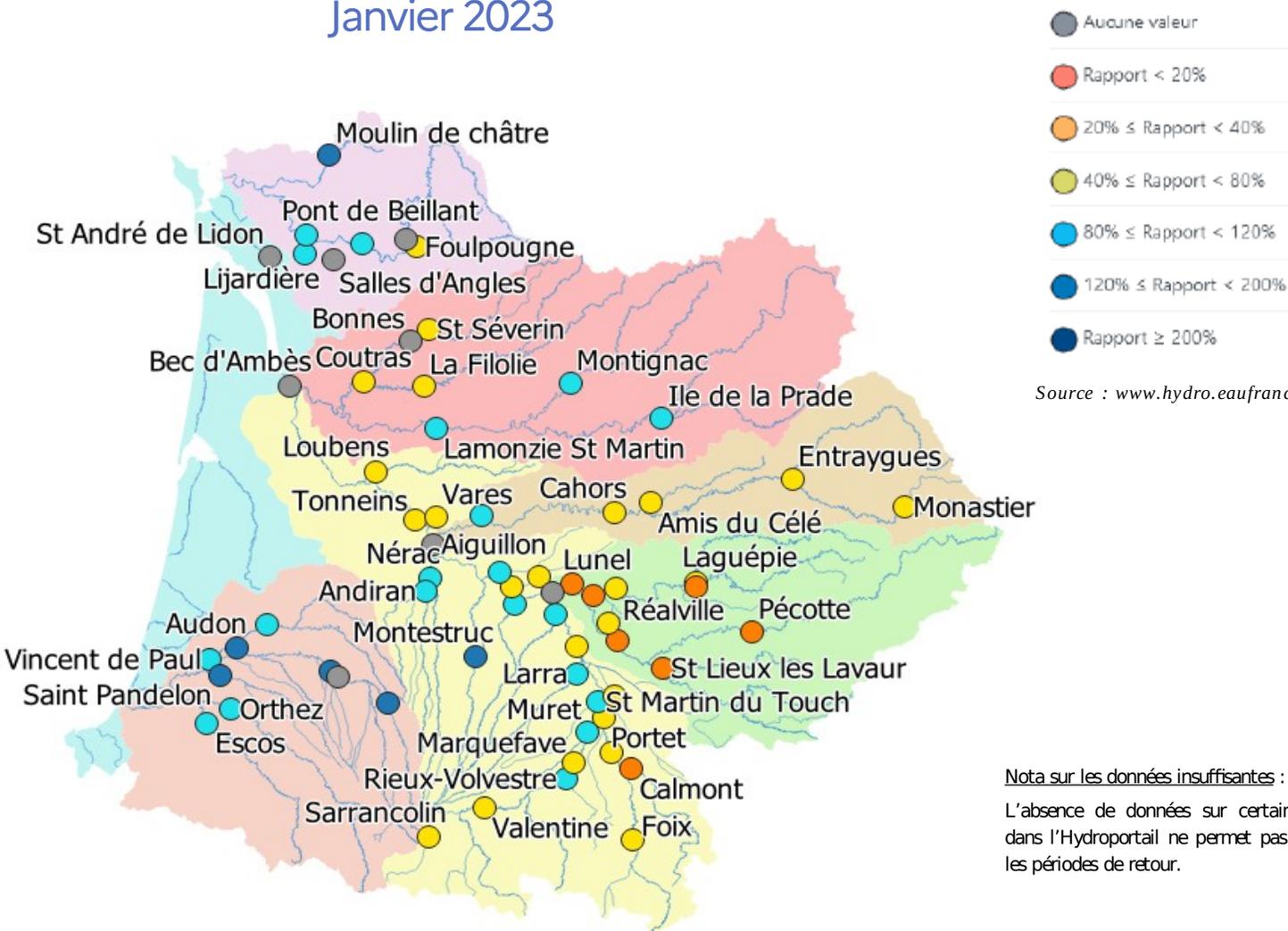
Durant le mois de février 2023, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 90 % des points nodaux du bassin présentant un nombre suffisant de données (soit 55 stations sur 61).

En effet, les valeurs du débit d'objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins un jour dans le mois sur 6 stations et plus précisément entre 1 et 5 jours pour 4 stations, entre 6 et 15 jours sur 2 autres stations.

Les débits d'alerte renforcée ont été franchis au moins un jour dans le mois pour une seule station : la Louge à Muret. Les débits de crise n'ont pas été franchis.

Par rapport au mois de janvier, la situation a peu évolué, les débits restant faibles pour un mois de février. L'ensemble des franchissements de seuils concerne toujours des stations situées sur le bassin de la Garonne.

Janvier 2023

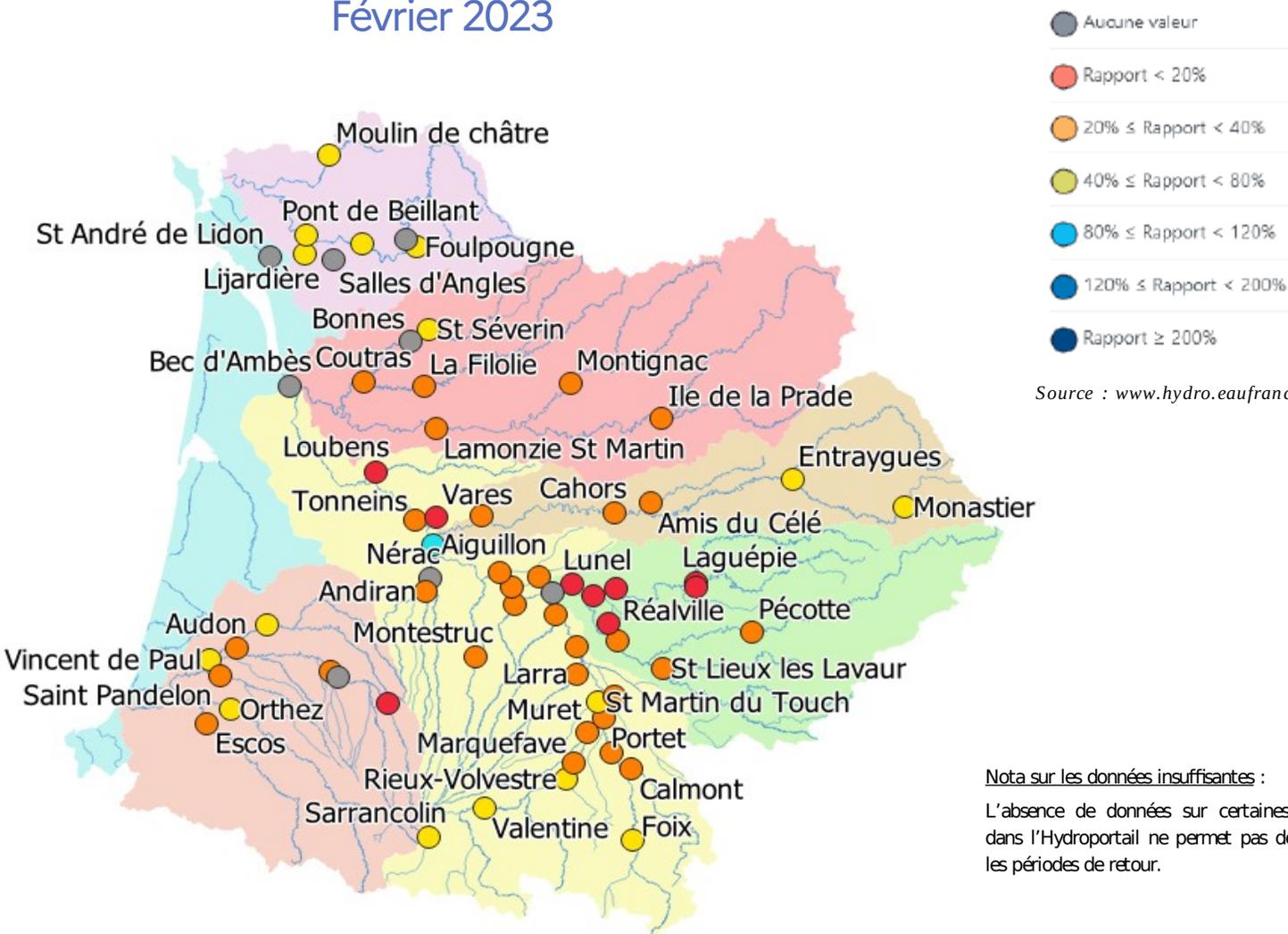


Même si l'hydraullicité du mois de janvier s'est améliorée par rapport au mois de décembre avec 26 stations sur 57 présentant une hydraullicité supérieure à 80 %, elle reste déficitaire pour la majorité des stations du bassin Adour-Garonne.

En effet, sur les 57 stations du bassin Adour-Garonne présentant des données d'hydraullicité, 31 présentent une hydraullicité strictement inférieure à 80 %. Elles sont principalement situées sur les bassins de la Garonne, du Tarn-Aveyron, du Lot et de la Dordogne. Sur les 31 stations dont l'hydraullicité est strictement inférieure à 80 %, 24 présentent une hydraullicité entre 40 et 80 % et 7 présentent une hydraullicité inférieure à 40 % : 6 d'entre elles sont situées dans le bassin du Tarn-Aveyron et 1 dans le bassin de la Garonne. Le bassin du Tarn-Aveyron est donc celui qui présente les hydraullicités les plus faibles.

Les bassins de l'Adour et de la Charente sont moins impactés avec des stations majoritairement proches de la normale. Ces 2 bassins comprennent même 5 des 6 stations présentant une hydraullicité supérieure ou égale à 120 % : 4 pour le bassin de l'Adour et 1 pour le bassin de la Charente.

Février 2023



Source : www.hydro.eaufrance.fr

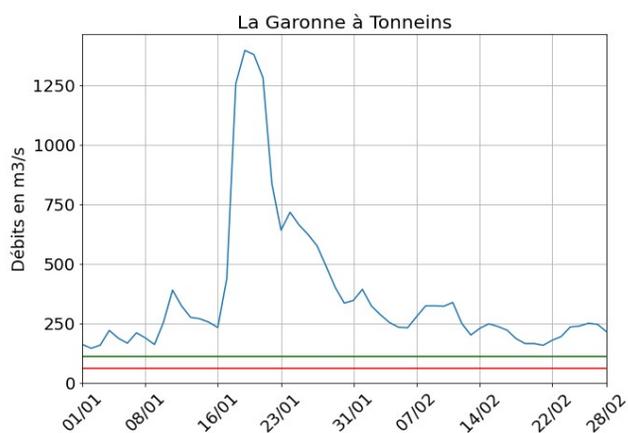
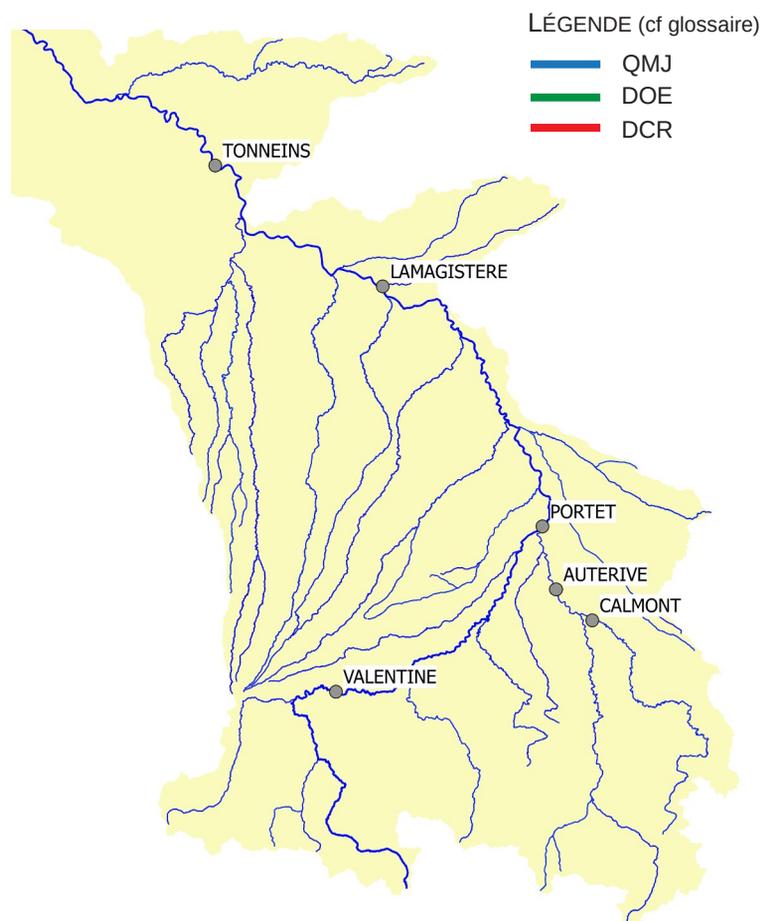
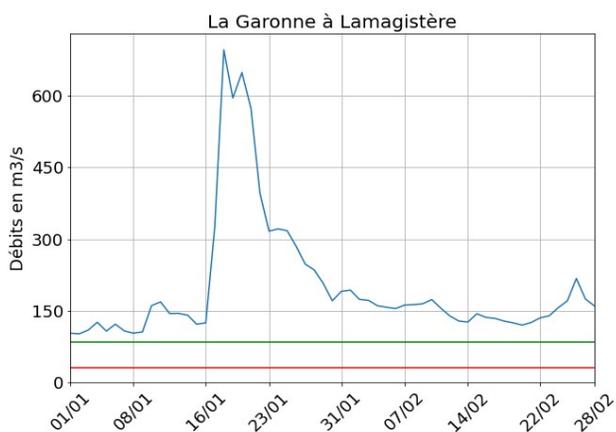
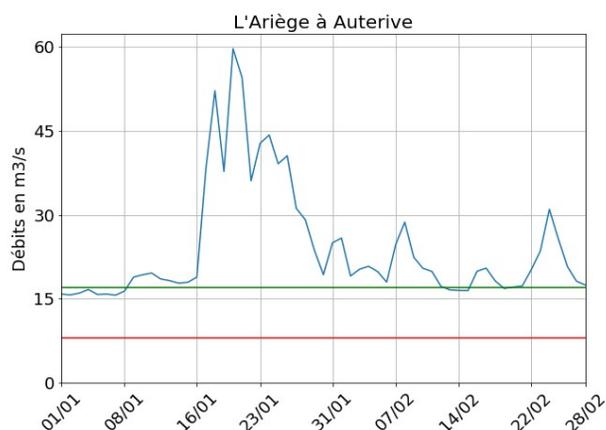
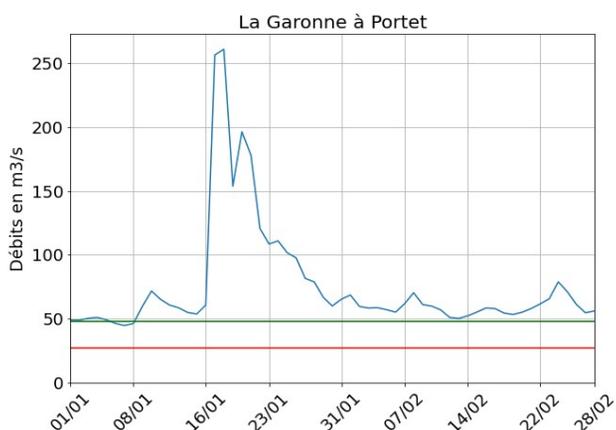
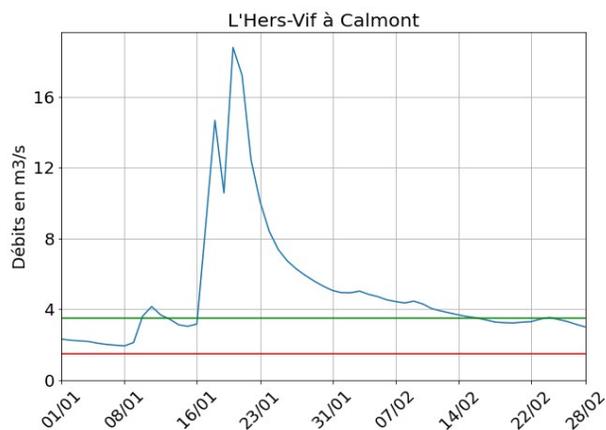
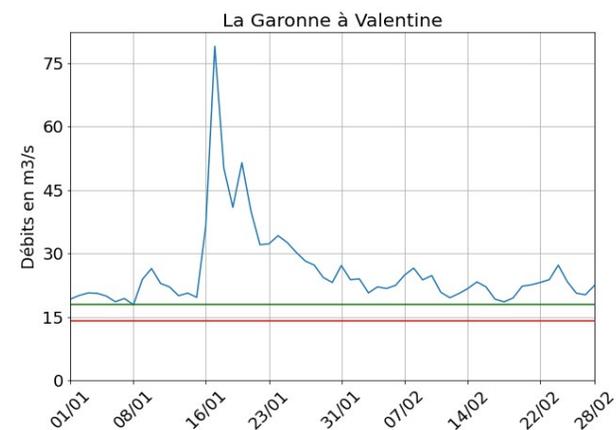
Nota sur les données insuffisantes :

L'absence de données sur certaines stations dans l'Hydroportail ne permet pas de calculer les périodes de retour.

Comparée au mois de janvier, l'hydraullicité du février s'est fortement dégradée sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Elle est très déficitaire. Sur les 57 stations disposant d'une hydraullicité, 56 stations présentent toutes une hydraullicité inférieure à 80 %, excepté le Lot à Aiguillon qui affiche une hydraullicité à 100 %. Mis à part la Touvre à Foulpougne où l'hydraullicité est de 63 %, les autres stations du bassin Adour-Garonne ont même une hydraullicité inférieure à 60 %.

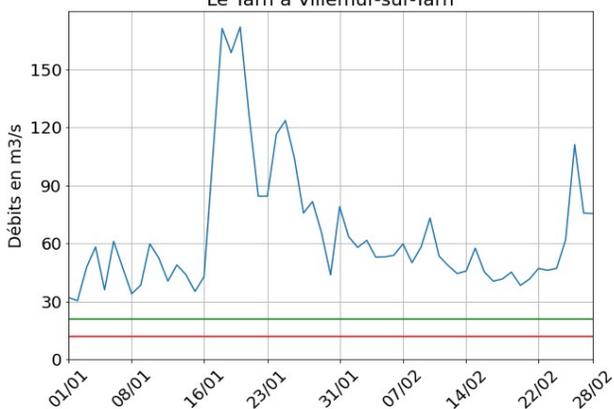
Le bassin le moins impacté est celui de la Charente avec des stations présentant une hydraullicité comprise entre 40 % et 80 %. Le bassin le plus touché est celui du Tarn-Aveyron avec 6 des 9 stations présentant une hydraullicité strictement inférieure à 20 %. Les autres bassins (Dordogne, Lot, Garonne et Adour) ont une majorité de stations présentant une hydraullicité entre 40 % et 80 %.

Débits journaliers – Axe Garonne

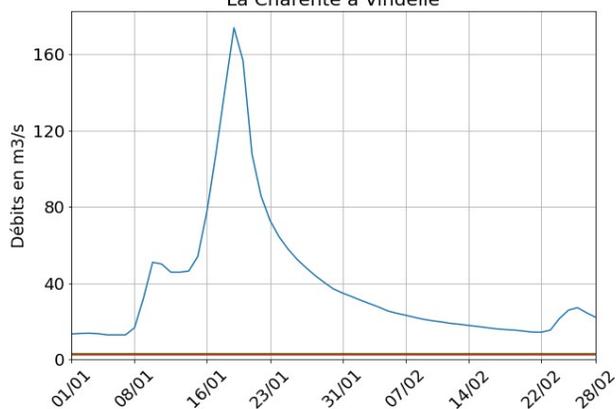


Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

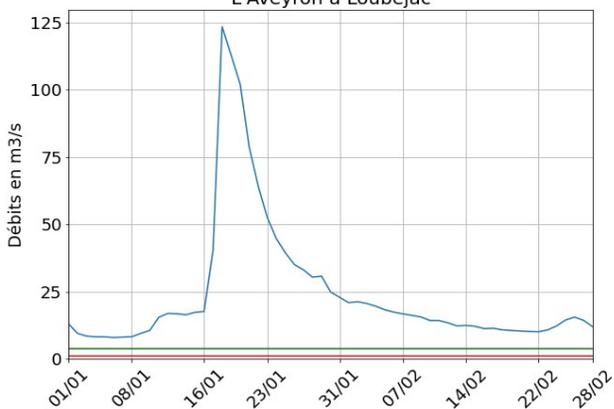
Le Tarn à Villemur-sur-Tarn



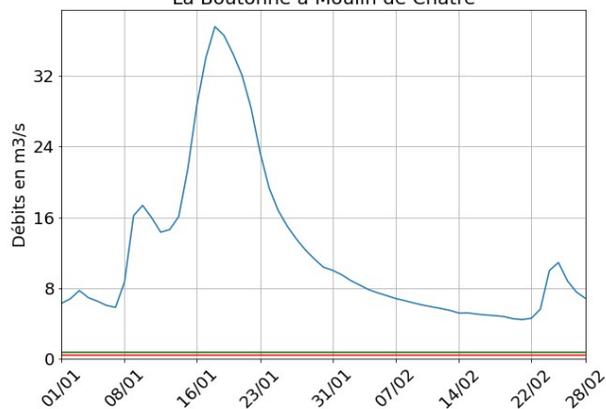
La Charente à Vindelle



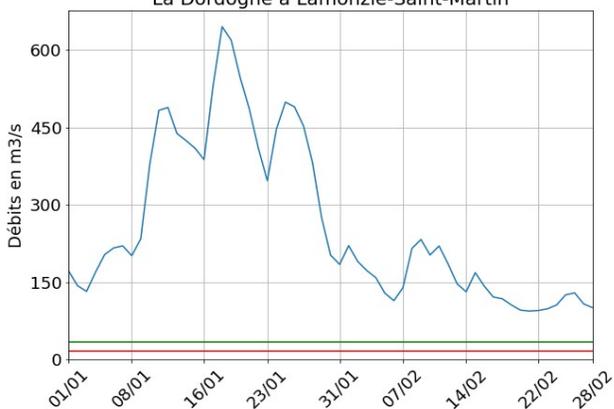
L'Aveyron à Loubéjac



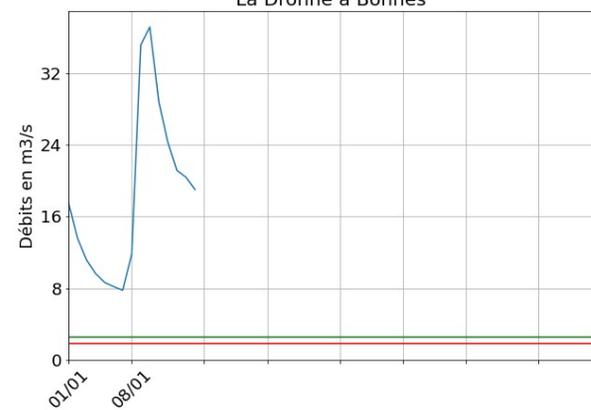
La Boutonne à Moulin de Châtre



La Dordogne à Lamonzie-Saint-Martin



La Dronne à Bonnes

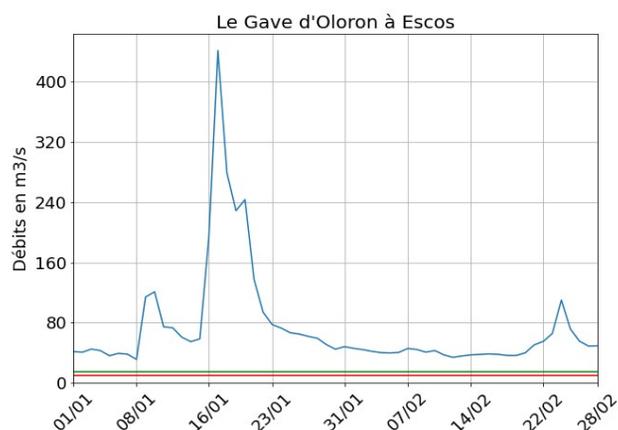
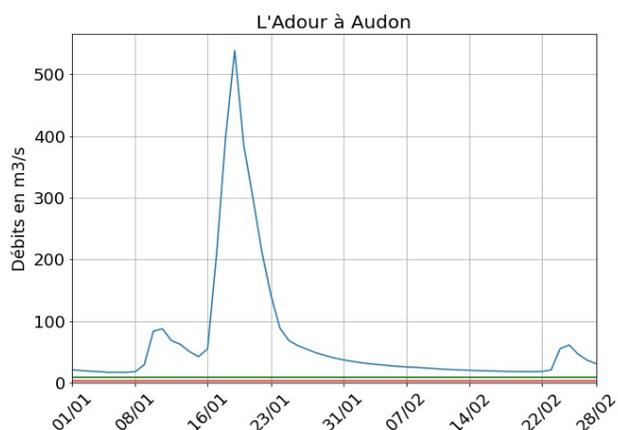
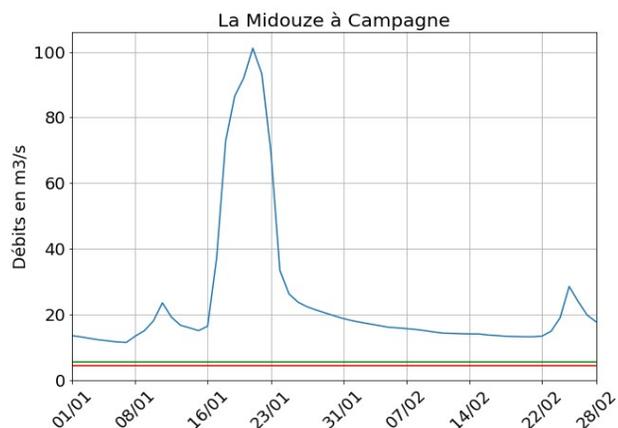


LÉGENDE (cf glossaire)

- QMJ
- DOE
- DCR

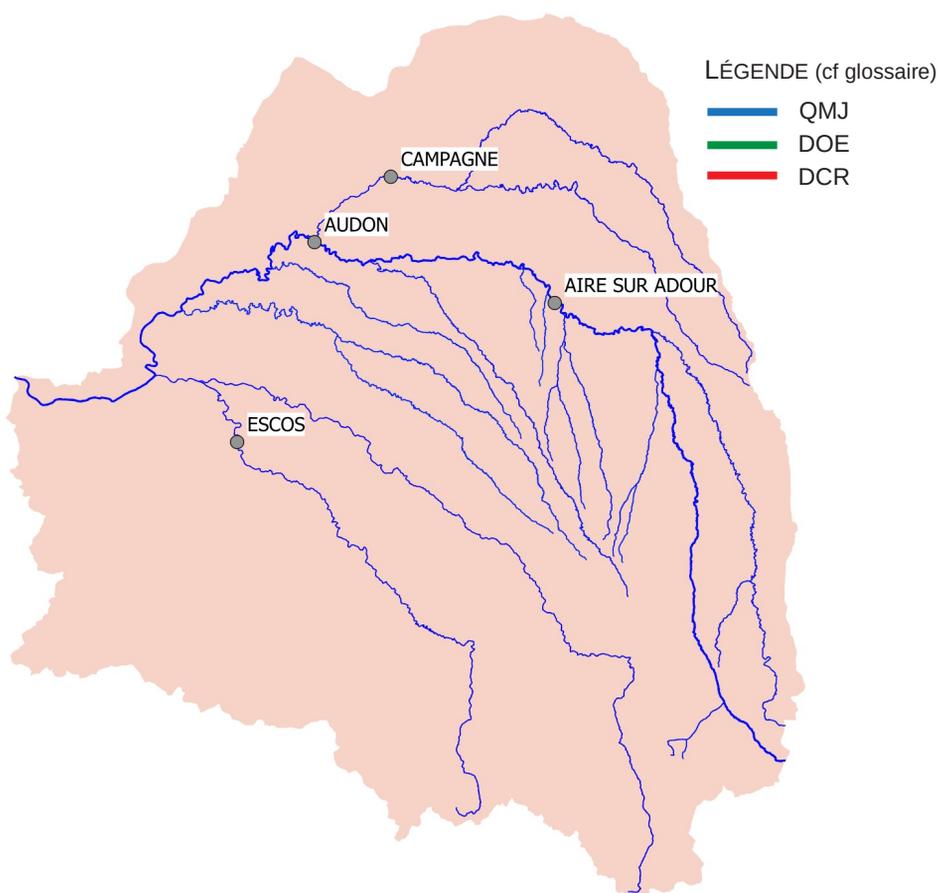


Débits journaliers – Axe Adour

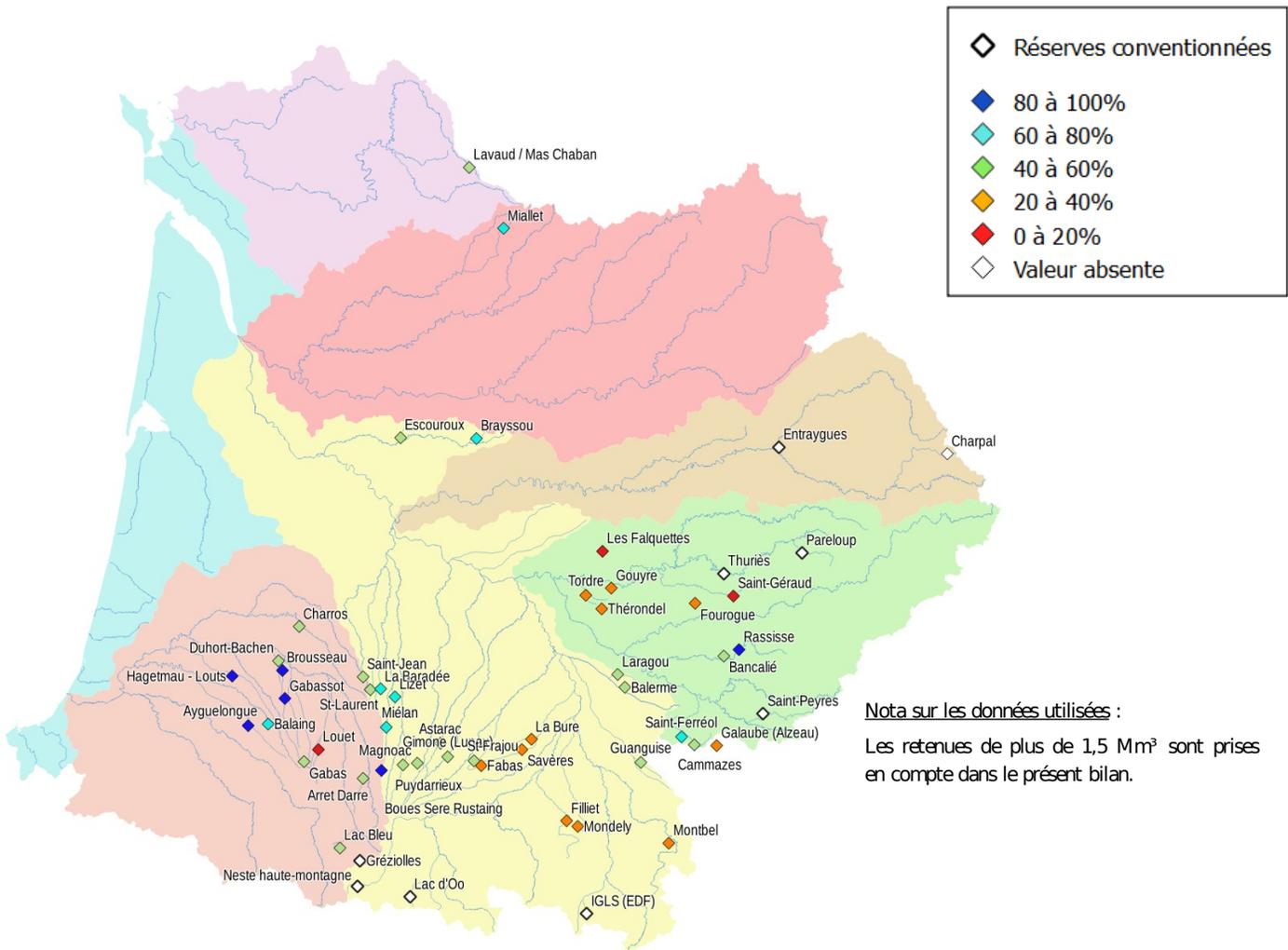


Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



Taux de remplissage des barrages au 1^{er} mars 2023



Au 1^{er} mars 2023, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est resté bas à 45,6 % (soit 173,84 Mm³) contre 88,5 % à la même période en 2022. Au 1^{er} février 2023, il était de 43 % et au 1^{er} janvier 2023 de 31,5 %. Le remplissage des réserves s'est poursuivi sur le mois de janvier mais beaucoup trop faiblement sur le mois de février avec 41,25 Mm³ stockés en janvier et seulement 9,80 Mm³ en février 2023.

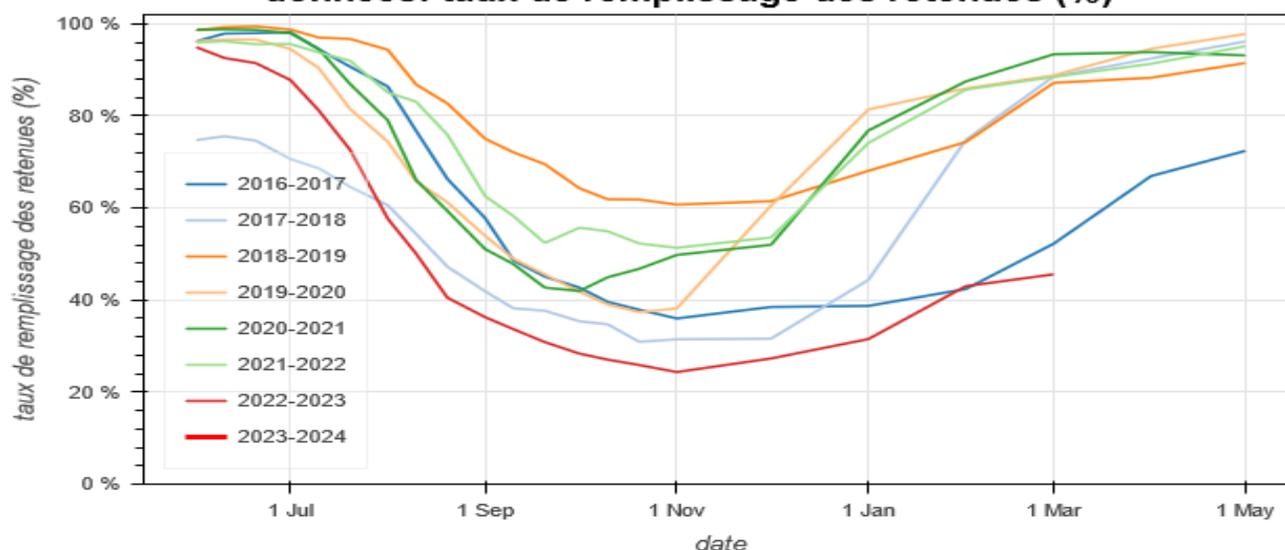
Seules six retenues présentent un taux de remplissage supérieur à 80 %. Elles sont principalement situées sur le bassin de l'Adour avec Ayguelongue, Brousseau, Gabassot et Hagetmau.

Le reste des retenues (40 sur 46 soit 87 %) a un taux de remplissage inférieur à 80 %, 33 ont un remplissage inférieur à 60 %, 14 un remplissage inférieur à 40 % et 3 ont encore un remplissage inférieur à 20 %. La très grande majorité des retenues ayant un taux de remplissage inférieur à 40 % se situe dans les bassins de la Garonne et du Tarn-Aveyron.

Au 1^{er} mars 2023, aucune réserve n'est sous convention.

Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1^{er} février 2023 et au 1^{er} mars 2023

Bassin Adour-Garonne - ouvrages hors convention données: taux de remplissage des retenues (%)



Au 1^{er} mars 2023, tous les bassins présentent un taux de remplissage moyen des retenus inférieur à 70 %. Trois bassins (Tarn-Aveyron, Charente et Garonne) présentent même des taux de remplissage moyens inférieurs à 50 %. En 2022 à la même période, les taux de remplissage moyens étaient tous supérieurs à 79 %.

L'évolution du taux de remplissage des retenus montre par ailleurs qu'il s'agit du remplissage le plus faible enregistré depuis 2016. En effet, au 1^{er} mars 2023, le remplissage moyen des retenues (45,6%) est le plus faible enregistré depuis 2016-2017.

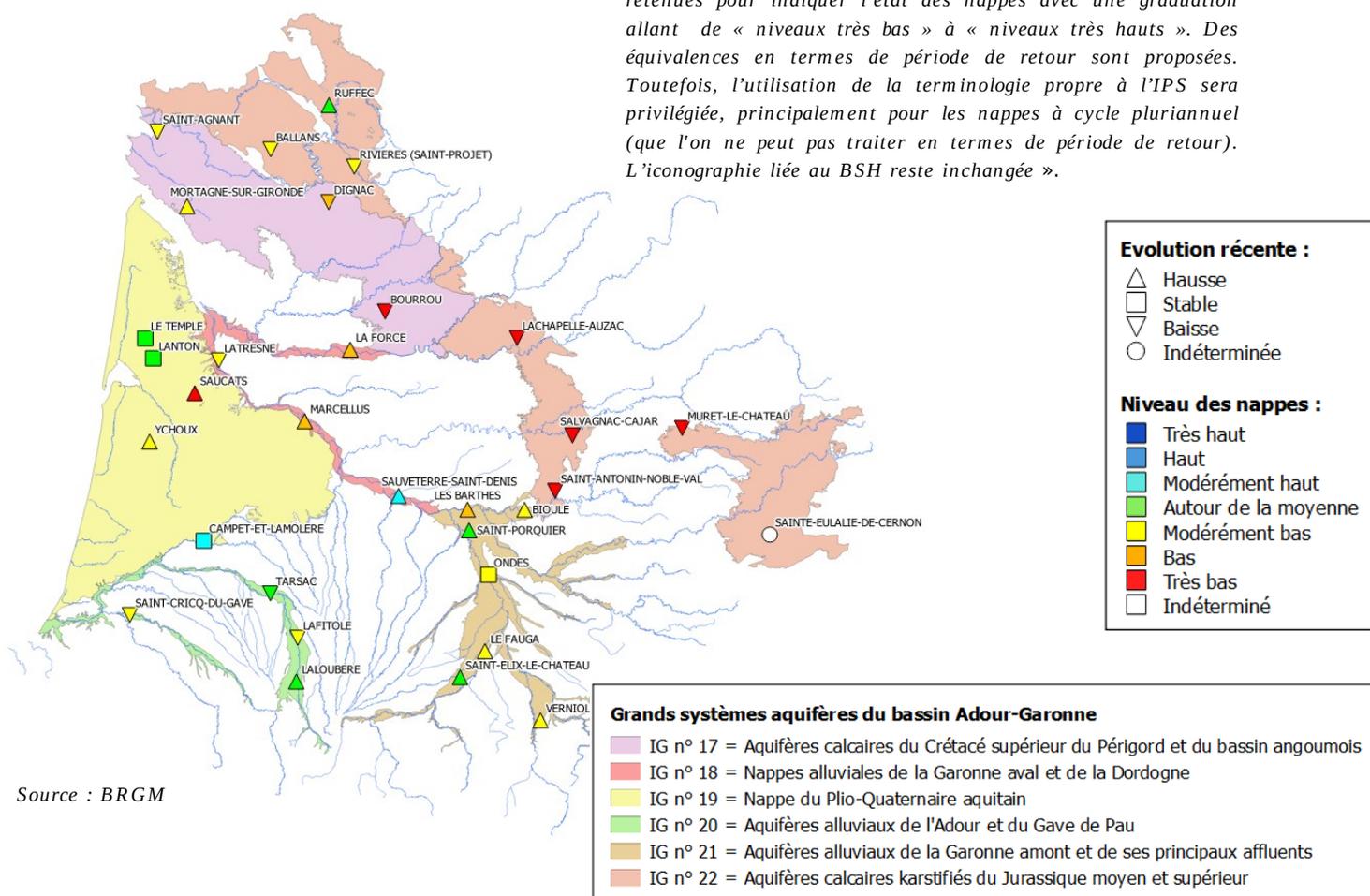
NB : pour le bassin du Lot, le système de relevé de cote pour la retenue de Charpal étant actuellement en panne, aucune valeur n'est disponible.

Sous-bassin	Taux de remplissage 1er mars 2023 (%)	Taux de remplissage 1er mars 2022 (%)	Taux de remplissage 1er février 2023 (%)	Taux de remplissage 1er février 2022 (%)	Taux de remplissage 1er janvier 2023 (%)
Adour	56,8%	90,5%	54,5%	89,2%	30,0%
Charente	40,4%	100,5%	35,9%	98,8%	16,0%
Dordogne	67,4%	100,3%	63,6%	99,3%	62,8%
Garonne	33,3%	79,8%	31,8%	75,4%	27,3%
Lot	-%	100,0%	-%	100,0%	59,8%
Système Neste	58,7%	89,2%	53,7%	85,6%	31,5%
Tarn-Aveyron	45,6%	96,2%	43,7%	95,0%	39,6%
Total non conventionné	45,6%	88,5%	43,0%	85,7%	31,5%
Total conventionné					

Février 2023

Nota :

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'iconographie liée au BSH reste inchangée ».



Source : BRGM

Alors que les précipitations de janvier ont permis de recharger l'ensemble des nappes libres du bassin (90% d'indicateurs présentaient des niveaux orientés à la hausse), la situation est nettement plus contrastée en février puisque les niveaux orientés à la hausse (45%) ne sont guère plus nombreux que ceux orientés à la baisse (42%). Cela marque un coup d'arrêt à la recharge qui prenait progressivement de l'ampleur les mois précédents, malgré un démarrage tardif.

En matière d'IPS, si les précipitations de janvier avaient permis d'améliorer provisoirement la situation, limitant les niveaux inférieurs à la moyenne pour un mois de janvier à un indicateur sur deux, la sécheresse de février a ramené l'état des nappes à ce qui était observé fin 2022. L'excédent de recharge de janvier est donc déjà effacé en février.

La tendance d'une majorité d'indicateurs présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est donc maintenue en janvier (52%) et en février (71%). Plus précisément, le mois de février est proche du mois de décembre.

A l'échelle du bassin, le mois de février 2023 est le plus défavorable en terme d'IPS depuis le mois de février 2017, année de mise en place de l'indicateur IPS.

Au niveau géographique, la situation est particulièrement critique pour les sources des Causses, et globalement très défavorable pour les nappes calcaires, Jurassique et Crétacé confondus. Inversement, on reste proche de la moyenne pour les nappes alluviales de l'Adour et du Gave de Pau.

Situation au 9 mars 2023

Au 1^{er} mars 2023, 3 arrêtés de vigilance ou restriction sont en vigueur face à la situation préoccupante en cours :

- un arrêté de vigilance sur tout le département de la Lozère,
- un arrêté d'interdiction de remplissage à usage agricole sur tout le département des Deux-Sèvres entré en vigueur en janvier 2023,
- un arrêté d'interdiction de remplissage des retenues sur plusieurs zones d'alertes du département de la Charente.

Comparé à 2022 où aucun arrêté n'était en vigueur à cette période, le début de l'année 2023 est déjà marqué par ces restrictions dans plusieurs départements. La prise d'arrêté de restriction devrait se poursuivre avec plusieurs arrêtés de vigilance déjà pris début mars notamment en Corrèze ou dans la Creuse.

Dans le contexte très préoccupant de ce début d'année 2023, un premier comité d'anticipation et de suivi hydrologique national s'est tenu le 23 février. Une mobilisation de l'ensemble des services à la suite des préfets à l'échelle nationale par le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est mise en oeuvre.

QMJ	Débit moyen journalier exprimé en m ³ /s.
VCN10	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
Période de retour	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaire (humide) et déficitaire (sec).
DOE	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
QA	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
QAR	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
DCR	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
Evapotranspiration	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
Pluie efficace	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
Indicateurs globaux Indicateurs ponctuels	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières
Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr